

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 27 Mai 2015

Le 27 mai 2015, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Cédric CAUDEN, Natacha SANNIER, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Absents : Isabelle HELOU

Absents ayant donné pouvoir : Françoise TROUBOUL à Monique LE CREN

Alain PERRON rejoint la séance après le point 1.

Secrétaire : Monsieur Michel LE ROUX

Secrétaire adjointe : Camille RENAUD

Date de convocation : 20 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2015 doit faire l'objet de modifications et sera donc soumis à approbation lors du prochain conseil.

Chasse à l'œuf 5/04/2015

La Commission des Jeunes a eu à gérer l'organisation de la chasse à l'œuf des fêtes patronales, qui a attiré de nombreux enfants de la commune.

Réunion publique des jeunes 15/04/2015

Les jeunes élus ont été un peu déçus face à la faible participation des autres jeunes de la Commune. Il y a peut-être eu un manque de communication. De nombreux projets ont été évoqués : terrain à bosses, terrain multisport, réouverture du local jeunes (à réhabiliter). La Commission va étudier les différents projets et voir les suites à donner.

1) URBANISME – SERVICE COMMUN ADS AVEC ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Madame le Maire rappelle que la loi ALUR met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à un EPCI de plus de 10.000 habitants.

Les communes concernées doivent s'organiser pour créer localement un service d'instruction entre communes ou étendre le périmètre de services préexistants.

Le Conseil Communautaire, réuni le 24 février 2015, a approuvé la création d'un service d'instruction communautaire de tous les actes relatifs au droit des sols pour le compte des communes membres. Il convient aujourd'hui de valider le contenu de la convention de fonctionnement qui a pour objet de définir les modalités de travail en commun avec le maire, autorité compétente pour délivrer les actes et le service instructeur de Roi Morvan Communauté, placé sous la responsabilité de son Président dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

Le Conseil Communautaire réuni le 26 mai 2015 a validé le contenu de la convention type qui doit être signée entre Roi Morvan Communauté et les communes qui souhaitent adhérer au service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adhérer au service commun d’instruction des actes d’urbanisme
- Autoriser le Maire à signer la convention avec Roi Morvan Communauté

2) CDG 56 – CONVENTION ACFI

Madame le Maire précise qu’il appartient à la Commune de désigner un Agent Chargé des Fonctions d’Inspection en santé-sécurité au travail (ACFI). Cette désignation est obligatoire. La mission de l’ACFI porte sur le contrôle des conditions d’application des règles d’hygiène et de sécurité au travail.

Le Centre de Gestion propose aux communes de conventionner avec lui pour assurer cette mission en toute indépendance. La Commune devra participer aux frais d’intervention du CDG du Morbihan à concurrence du service effectivement fait selon les tarifs forfaitaires fixés annuellement par le Conseil d’Administration du CDG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de :

- Conventionner avec le CDG du Morbihan pour la mission d’ACFI
- Autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion

3) CDG 56 – MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Madame le Maire rappelle les obligations de la Collectivité Territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

L’une d’elles consiste à disposer d’un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d’éviter toute altération de l’état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose :

1. L’action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CHSCT ...)
2. La surveillance médicale des agents (visites d’embauche et périodiques).

Contrainte à se désengager du secteur public, l’AMIEM (Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan) cessera d’assurer la mission de médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Au vu de ce contexte, l’Assemblée Délibérante à l’unanimité précise au Centre de Gestion du Morbihan son intention de collaborer avec lui pour réaliser cette mission. Toutefois, la signature de la convention ne pourra avoir lieu avant d’en connaître les modalités et devra faire l’objet d’une autre délibération.

4) MORBIHAN ENERGIES – MISE A DISPOSITION DE TERRAINS

Madame le Maire présente le projet de renouvellement du réseau électrique basse tension à Moulin du Reste et Léonas (remplacement des lignes électriques en cuivre nu par un nouveau réseau en fil torsadé isolé) avec le changement de certains poteaux et la réalisation de nouveaux tracés pour consolider le réseau face aux tempêtes et aux chutes de tension. Morbihan Energies demande pour implanter deux nouveaux postes PRCS sur le délaissé communal section D.

A l’unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise la mise à disposition à titre gratuit d’une partie du délaissé communal section D pour une dimension de 2,72 m² à Moulin du Reste et de 2,72 m² à Léonas.
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions nécessaires.

5) RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Madame Le Maire précise que la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour un montant de 150 000 € arrive à échéance au 15 juin 2015.

Afin de financer les besoins de trésorerie, il s'avère nécessaire de prévoir une nouvelle ligne de trésorerie.

Après consultation auprès de plusieurs établissements bancaires et analyse des conditions de financement, c'est la proposition du Crédit Agricole du Morbihan qui est la plus économiquement intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en place auprès du Crédit Agricole du Morbihan une ligne de trésorerie avec un montant plafond de 100 000 € (cent mille euros), pour une durée de 12 mois, selon le taux variable EURIBOR 3 mois moyenné + 1,74 %. Il n'y a pas de commission d'engagement et les frais de mise en place s'élèvent à 150 €.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant. Madame le Maire est habilitée en outre à procéder sans autre délibération aux opérations de demande de versement ou de remboursement de fonds.

6) GROUPEMENT DE COMMANDES PAVE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit effectuer une étude pour la réalisation d'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics).

Il s'avère que plusieurs communes de Roi Morvan Communauté ne l'ont pas encore effectuée, à savoir les communes de Berné, Kernascléden, Lanvénegen, Ploërdut et Priziac. Il pourrait donc être créé un groupement de commande avec signature d'une convention, désignation d'un coordonnateur et désignation d'un membre pour faire partie de la commission d'appel d'offres du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la constitution du groupement de commande pour l'étude relative à la réalisation d'un PAVE
- Désigne la Commune de Berné comme coordonnateur de ce groupement.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir pour la création du groupement.
- Désigne Monsieur André PERON comme membre de la commission d'appel d'offres du groupement.

7) CREATION COMMISSION ACCESSIBILITE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission accessibilité chargée de suivre la réalisation du PAVE en émettant des propositions. Afin de recueillir différents points de vue au niveau de l'accessibilité, il est proposé de la composer comme suit :

- Le Maire,
- André PERON, Adjoint aux travaux
- Natacha SANNIER, conseillère municipale
- 1 agent des services techniques communaux
- 1 commerçant,
- 1 mère de famille,
- 1 personne âgée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la composition de la commission accessibilité comme présentée ci-dessus.

8) TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE LUNDI 15h30-16h30

Suite aux différentes réactions de parents d'élèves, Madame le Maire informe que plusieurs solutions ont été étudiées pour la garderie périscolaire du lundi de 15h30 à 16h30. A la suite de cette étude, Madame le Maire informe que la meilleure solution est :

- Garderie payante de 15h30 à 16h30 au tarif de 1€ / enfant le lundi.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tarif de 1 € par enfant pour la garderie périscolaire du lundi de 15h30 à 16h30 pour l'année scolaire 2015-2016.

9) PARTICIPATION CLIS GOURIN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de participation aux frais de fonctionnement de la CLIS de l'école Jean Rostand à Gourin. Cette participation s'élève à 67€ par enfant et concerne un seul enfant pour la Commune de Lanvénegen.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au versement de 67 € à la Commune de Gourin pour les frais de fonctionnement de la CLIS de l'école Jean Rostand.

10) CONVENTION POINT A TEMPS AVEC GUISCRIF

Suite aux intempéries de l'hiver, Madame le Maire souhaite, comme l'an passé, réparer au point à temps la chaussée des routes de la commune.

Par conséquent, Madame le Maire souhaite que la mairie de GUISCRIF mette à disposition le matériel et le personnel nécessaire à cette prestation.

La mairie de Guiscriff propose pour 2015 la mise à disposition du personnel et du matériel pour un montant de 819 € la journée de 7h, pour quatre journées au plus. Le prix de l'émulsion sera à notre charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités de cette mise à disposition

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux voirie 2015 : lancement de l'appel d'offres dès le 29/05/2015. 4 lots : PDIC ; Aménagement Foncier ; Entrées de bourg ; Catastrophes Naturelles. Commission d'Appel d'Offres prévue le 22/06 à 19h
- Contrat d'Avenir : au vu des candidatures présentées par la Mission Locale, Anthony BASSET a été retenu pour le poste de contrat d'avenir. Il avait le profil qui correspondait le mieux aux attentes des services techniques communaux, du point de vue de la formation et de l'expérience.
- Des contrats de maintenance préventive et curative ont été signés pour les chaudières de la mairie et de l'école.
- Prochain conseil municipal le 24/06/2015 à 19h30
- Travaux d'aménagement foncier terminés au Quilliou pour les plantations.
- De nombreuses plaintes concernant le bruit et des incivilités dans le bourg ont été signalés en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.